



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 117473

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le dossier des abandons du câblage dans certaines collectivités. En effet, il avait déjà interrogé (malheureusement sans véritable succès) plusieurs de ses prédécesseurs sur ce dossier qui a vu voici près d'une dizaine d'année des opérateurs de câblage, commencer, sans les achever, des câblages de commune selon la formule adaptée dans le contrat entre la ville et le câblo-opérateur. La collectivité se retrouve très démunie face à une situation d'interruption de travaux où la collectivité se trouve avec une partie de son territoire câblé mais pas sa totalité, une impossibilité de trouver un autre câblo-opérateur reprenneur du réseau installé, des armoires de câbles déjà installées, non utilisées et qui se dégradent peu à peu. Devant cette situation, la collectivité locale est confrontée à une forte incompréhension de ses administrés qui reprochent à leur maire une certaine inertie devant un tel problème. Il conviendrait donc de recenser le nombre de cas connus à travers le pays de situations semblables, et de les fédérer face à des câblo-opérateurs, qui souvent n'ont pas tenu leurs engagements ou promesses d'achever les câblages et de finir la mise en réseaux. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette demande.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117473

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9497

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)